

COMPTES D'ORDRE

Comptes payés d'avance.....	\$	903,096	
Escompte sur la dette consolidée.....		2,557,650	
Autres comptes d'ordre.....		5,131,415	
			8,592,161
			<u>\$2,917,980,265</u>

PASSIF ÉVENTUEL

Important passif éventuel figurant à la page 35

\$2,917,980,265

Les monnaies anglaise et américaine sont converties au pair du change.

NOTE:—Le capital-actions de la Canadian National Railway Company (à l'exception des actions privilégiées 4%) et les immobilisations de Sa Majesté pour les Chemins de Fer du Gouvernement canadien sont compris dans la dette nette du Canada et figurent dans l'historique de l'aide de l'État aux chemins de fer, tel que rapporté dans les comptes publics du Canada.

T. J. GRACEY,
Contrôleur.

CERTIFICAT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné les livres et les dossiers des compagnies constituant le Réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1953, et à notre avis le Réseau a tenu les livres de comptabilité requis.

Nous avons accepté le montant total des valeurs immobilisées en biens-fonds et matériel tel qu'extrait des livres de plusieurs compagnies et des Chemins de Fer du Gouvernement canadien, et incorporé dans la comptabilité du Réseau au 1^{er} janvier 1923.

Sur les lignes canadiennes, la comptabilité de dépréciation a été appliquée depuis le 1^{er} janvier 1940, la comptabilité des retraits continue à s'appliquer aux biens-fonds.

Les augmentations de salaires rétroactives qui ne figuraient pas dans les comptes de 1952 mentionnées dans notre Certificat annexé au bilan en date du 31 décembre 1952, ont été payées en 1953 et figurent dans les frais d'exploitation du chemin de fer pour l'année étudiée ici.

À notre avis, sous réserve de ce qui précède, le bilan consolidé ci-dessus et l'état consolidé des revenus s'y rattachant ont été établis de manière à présenter un tableau fidèle et impartial de la situation financière du Réseau au 31 décembre 1953, et des revenus et dépenses consolidés de l'exercice, au meilleur de notre connaissance et des renseignements qui nous ont été fournis et ainsi qu'il apparaît aux livres du réseau. Ces comptes ont été dressés sur une base conforme à celle de l'année précédente.

Selon nous, le Réseau n'a pas outrepassé ses pouvoirs dans les transactions dont nous avons pris connaissance. Nous faisons rapport au Parlement de notre vérification annuelle.

Daté à Montréal,
le 2 mars 1954.

GEORGE A. TOUCHE & CO.,
Comptables agréés.